

## APPENDICE D

### GÉNÉALOGIE DES HÉRODES.

Je crois devoir donner en détail la généalogie de cette famille qui est tellement mêlée à l'histoire des derniers temps du peuple juif et des premiers jours de l'Église chrétienne, qui a été un des grands auxiliaires de la puissance romaine en Orient, un des grands agents de la persécution antichrétienne et par suite un témoin involontaire de la puissance et de la divinité du christianisme.

Presque tous les détails du tableau ci-contre ont été empruntés à Josèphe (Voyez principalement *Antiquités*, xvii, 1, — xviii, 7) (6, 4) <sup>1</sup>.

Je vais énumérer ici les noms des principaux personnages avec quelques indications chronologiques ou autres qui n'ont pu entrer dans le tableau :

1<sup>o</sup> Antipater, gouverneur de l'Idumée sous le roi des Juifs Alexandre.

2<sup>o</sup> Antipater, son fils, sert la cause des Romains, est fait par César citoyen romain et maître de la Judée sous la prépondérance romaine, Josèphe, *Antiquités*, xiv, 15 (an 49 avant l'ère vulgaire). Il meurt empoisonné en 43.

3<sup>o</sup> Ses deux fils, Phasaël et Hérode, gouvernent sous lui l'un la Judée, l'autre la Galilée. Après sa mort, alliés d'abord à César, puis à Cassius, meurtrier de César, puis à

1. Les numéros (I, II, III, etc.) que je mets à la suite des personnages de même nom n'indiquent pas qu'ils aient occupé le même trône, ils servent seulement à les distinguer.



Antoine qu'ils gagnent à prix d'argent, ils sont nommés tétrarques de toute la Judée sous la souveraineté du grand prêtre Hyrcan (an 40, Josèphe, XIV, 15, 23). Une invasion des Parthes (39) les renversa; Phasaël se donna la mort. Mais Hérode réfugié à Rome y est déclaré roi par les triumvirs (38, Josèphe, 25) et avec l'aide des Romains parvient à se rendre maître de Jérusalem.

Son règne est bien une des plus effroyables périodes de l'histoire. Cet Iduméen, à peine Juif, et penchant au besoin vers le paganisme, par-dessus tout courtisan de Rome et d'Auguste; bâtissant hors de la Judée proprement dite des théâtres et des temples payens; dans la Judée, au contraire, relevant le temple de Jérusalem avec une magnificence inouïe; mais cela après avoir ouvert le tombeau de David pour s'emparer des trésors qu'il contenait; assurant la liberté de la nation juive dans les différentes contrées de l'empire au moyen des décrets qu'il obtenait de l'empereur, mais dans son propre royaume opprimant ses sujets, Juifs ou non; opprimant surtout sa propre famille, effroyable famille dont les haines et les instincts homicides dépassent toute croyance; ayant à la fois jusqu'à neuf femmes, mais adorant surtout Mariamne, fille du grand prêtre Hyrcan jusqu'au point de la faire périr par jalousie (an 28); faisant aussi périr ses fils nés de Mariamne, après les avoir fait juger comme conspirateurs par un tribunal romain; véritablement fou de débauche et de haine, quoiqu'il fut en même temps politique habile: et enfin témoin involontaire de la divinité du Christ, lorsqu'il accueille les mages, s'effraye des révélations qu'ils lui apportaient et fait massacrer les enfants de Bethléem (an 4 avant l'ère vulgaire, laquelle est selon la plupart des savants trop reculée de quelques années). Il meurt cette année même. Il était né en 74 avant l'ère vulgaire.

4° Phéroras son frère, tétrarque, meurt en l'an 5 avant l'ère vulgaire. — 5° Salomé leur sœur, meurt en l'an 10 après l'ère vulgaire. Tous deux affreusement mêlés aux intrigues de la famille d'Hérode. — Antipater, Alexandre

et Aristobule fils d'Hérode et de Mariamne, sont tués par leur père (dans les années 5 et 4).

6° Archélaüs, fils d'Hérode le Grand, après la mort de son père est nommé par Auguste, non pas roi, mais ethnarque de la Judée, en même temps que ses deux frères Hérode Antipas et Philippe sont déclarés tétrarques, l'un de la Galilée et de la Pérée, l'autre de la Batanée. C'est à la nouvelle de la mort d'Hérode que la sainte Famille repartit d'Égypte pour revenir dans la Terre sainte, mais, craignant la royauté d'Archélaüs, alla non en Judée, mais en Galilée (Matth., II, 19-23). Peu d'années après, Archélaüs, dénoncé à Auguste par ses sujets qu'il opprimait, fut destitué et exilé à Vienne dans les Gaules. La Judée fut alors déclarée province romaine (an 6 de l'ère vulgaire) (Josèphe, XVII, 13).

Archélaüs avait épousé Glaphyra, fille d'un Archélaüs roi de Cappadoce et veuve d'Alexandre son frère, puis de Juba, roi de Libye (Josèphe, *ibid.*).

7° Hérode Antipas, tétrarque de Galilée. C'est lui qui épousa la célèbre Hérodiade, fille de son frère Aristobule, après l'avoir enlevée à son frère Hérode. De là les reproches de saint Jean-Baptiste et son supplice (Marc, VI, 17; Josèphe, XVIII, 5). Peu après, accusé par son neveu Agrippa, il est détrôné par Caligula, envoyé avec Hérodiade en exil à Lyon, où il meurt (an 34 de l'ère vulgaire (Josèphe, *de Bello*, 9).

8° Philippe, fils d'Hérode le Grand et d'une Cléopâtre, est tétrarque de la Batanée (an 3 avant l'ère vulgaire), meurt en 33, après l'ère vulgaire. Il avait épousé Salomé, sa nièce, fille de la célèbre Hérodiade, et n'en eut pas d'enfant. (Voir sur lui, Luc, III, I.)

9° Tigrane, fils d'Alexandre et petit-fils d'Hérode le Grand, deuxième roi de la grande Arménie, puis accusé sous Claude, est conduit à Rome et y est condamné à mort en 36 après l'ère vulgaire (Tacite, *Ann.*, VI, 40; Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 5).

10° Aristobule, fils d'Aristobule et petit-fils d'Hérode le Grand, épouse Jotapé, fille de Sampsiceranus, roi d'Émèse,



et en a une fille sourde de naissance appelée Jotapé comme sa mère (Josèph., *Antiq.*, XVIII, 5, 4).

11° Hérode, fils d'Aristobule, devint en 41, roi de Chalcide, meurt en 48. — Epouse Mariamne, petite-fille de Joseph, frère d'Hérode le Grand, et après elle, Bérénice, sa nièce (Josèphe, *ibid.*).

12° Hérode Agrippa, dit Agrippa le Grand, né en l'an 10 avant l'ère vulgaire, d'Aristobule, fils d'Hérode le Grand. J'ai dit ailleurs (*les Césars*, tome I<sup>er</sup>, Appendice D), quelque chose de ses romanesques aventures, sa disgrâce, sa prison et sa condamnation à mort sous Tibère, dont la mort le sauva; sa faveur sous Caligula, sa coopération à l'avènement de Claude; le premier de ces princes l'avait fait roi de Traconite (an 37), le second le fait roi de Judée (41); ses richesses, sa prodigalité; le premier parmi les Juifs, il donna des jeux de gladiateurs, non dans la Terre-Sainte, mais à Béryste. En 44, il persécute l'Église chrétienne et meurt frappé par l'ange du Seigneur, au moment où, vêtu de ses habits royaux, il haranguait le peuple et était entendu avec des acclamations frénétiques (*Actes*, XII; Josèph., *Antiq.*, XIX, 8). Il avait épousé Cypros, petite-fille de Salomé, sœur d'Hérode le Grand. (Voy. Josèph., *Antiq.*, XVIII, 5-8; XIX, 4-8).

13° Hérodiade, mentionnée plus haut, qui épousa son oncle Hérode, puis, lui vivant, son autre oncle Hérode Antipas; mère de Salomé, et meurtrière de saint Jean-Baptiste (Matth., XIV, 3; Marc, VI, 17; Luc, III, 19; Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 5-7; *de Bello*, I, 23; II, 9). Elle meurt en exil.

14° Salomé, sa fille, épousa successivement ses parents Philippe et Aristobule.

15° Le second mari de Salomé Aristobule, fils d'Hérode, roi de Chalcide, devient lui-même roi de la petite Arménie, en 54.

16° Bérénice, fille d'Agrippa le Grand et de Cypros, née en 28, épouse d'abord Marc, fils d'Alexandre, alabarque (magistrat des Juifs à Alexandrie), puis son oncle Hérode,

roi de Chalcide, puis Polémon, roi de Cilicie (V. Josèphe, *Antiq.*, XIX, 5; XX, 5 et ci-dessus tome I<sup>er</sup>, p. 340, 341 et la note). C'est devant elle et son frère Agrippa que comparut saint Paul (*Actes*, XXV, 13 et s.). Je discute à l'endroit noté ci-dessus la question de savoir si c'est elle qui fut la Bérénice aimée de Titus.

17° Agrippa, frère de la précédente, né en 27, roi de Chalcide en 49, de Traconite en 53, d'une partie de Galilée en 54, toujours par la grâce de Claude, très-ami de la famille Hérodienne. C'est pendant cette dernière royauté que saint Paul comparait devant lui et le gouverneur Festus en 60, et entend ce mot « qu'il eût pu être mis en liberté si par son appel à César il n'eût appartenu à la juridiction impériale » : *Dimitti poterat homo hic nisi appellasset Cæsarem* (*Actes*, XXVI, 32). J'ai raconté en détail son rôle de pacificateur et d'ami des Romains pendant la guerre des Juifs, comme aussi celui de Bérénice (V. tome I, p. 177 et s., 194 et s.). Il meurt sous Vespasien.

18° Mariamne, fille elle aussi d'Agrippa le Grand, née en 39, épouse Julius Archélaüs, puis, après un divorce, Démétrius, alabarque d'Alexandrie (Josèphe, *Antiq.*, XVIII, 5; XIX, 9; XX, 7; *de Bello*, II, 11).

19° Drusille, sœur des précédents, née en 38, épouse Aziz, roi d'Arménie, qui se fait Juif pour l'épouser; — puis Félix, affranchi de l'empereur Claude et procureur de Judée, épris de sa beauté, lui fait persuader par un magicien de divorcer et de l'épouser, quoique païen (Josèphe, *Antiq.*, XX, 7). Elle périt dans l'éruption du Vésuve, en 79.

20° Alexandre, petit-fils d'Hérode le Grand. Son fils Tigraue, que Néron fit un instant roi d'Arménie, épousa une Jotapé, fille d'un roi de Comagène, et fut nommé par Vespasien roi d'une petite île sur les côtes de Cilicie (Josèphe, *Antiq.*, XX, 7).

21° Aristobule, petit-fils d'Hérode de Chalcide, gouverne aussi ce royaume (Josèphe, *de Bello*, VII, 7).

22° Bérénice, fille du second Agrippa et que j'identifie-



rais volontiers avec l'amie de Titus. — Voyez le passage auquel je renvoie ci-dessus et Josèphe, *Antiq.*, xx, 5.

23° Agrippa, troisième du nom, fils de Drusille et du procureur Félix, périt avec sa mère dans l'éruption du Vésuve en 79 (Josèphe, *ibid.*).

## APPENDICE E

Tome I, p. 379.

### ACTE CONSTITUTIF DU POUVOIR DE VESPASIEN.

Nous donnons ici, dans le texte et la traduction, le fragment qui nous est resté de l'acte constitutif du pouvoir de Vespasien. Tout le monde sait que ce texte, gravé sur une table de bronze, haute de 9 palmes, large de 5 palmes, et épaisse de 3 doigts (Gruter, 242; Orelli, t. I, p. 567), existe dans la basilique de Saint-Jean de Latran, et que le tribun Rienzi, au moyen âge, s'appuya de ce débris de l'antiquité romaine pour revendiquer l'antique liberté. Rienzi savait bien mal l'histoire!

On a voulu voir dans cet acte la *lex Regia* dont parle Justinien dans les *Institutes* : mais le mot *lex Regia* n'a pu s'introduire que longtemps après l'époque de Vespasien, et « la loi *Regia* » de Justinien est bien plutôt une façon de parler vague et banale, équivalente à ce qu'on appelait en France « la loi fondamentale de la monarchie ».

Cet acte, du reste, n'est pas simplement, comme on l'appelle souvent, un sénatus-consulte. Il est qualifié *lex* et toutes ses formes supposent l'intervention du peuple. Le peuple, sans doute, n'est intervenu que sur le papier, ou représenté sur les marches du sénat par une trentaine de licteurs. C'est ainsi qu'on procède souvent en matière de suffrage universel. Le sénat seul délibérait; et encore, en fait d'élection impériale, comment délibérait-il? Pour cette fois, Tacite rend compte de la délibération dans des termes qui indiquent bien que la formule de l'acte était